



# BULLETIN SPÉCIAL N°1

## COVID-19

Informations pratiques mises à jour au 26 mars 2020

### **CORONAVIRUS : l'information au fil des jours**

Pour une meilleure information au fil des jours des décisions prises pour la lutte contre la propagation du virus Covid-19, obligeant une réorganisation des services publics adaptée à cette période exceptionnelle, la parution du bulletin Preixan Avenir est suspendue. La situation concernant l'épidémie de Coronavirus (Covid-19) en France est en constante évolution, en conséquence, l'information de toutes mesures nouvelles sera relayée en fonction de cette évolution, sous forme de bulletin spécial.

### **ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 : prorogation des mandats de l'équipe sortante**

Les conditions sanitaires pour la réunion d'installation des conseils municipaux, qui devait se tenir pour la commune le samedi 21 mars 2020, n'étant pas réunies, le premier ministre Édouard Philippe a annoncé jeudi 19 mars la prorogation des mandats des équipes sortantes. Les nouveaux conseillers municipaux entreront immédiatement en fonction, aussitôt que la situation sanitaire le permettra, au regard de l'analyse du comité de scientifiques (à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin 2020).

### **FERMETURE DES SERVICES DE LA COMMUNE : rappel**

- Le secrétariat de mairie est fermé au public jusqu'à nouvel ordre : toutefois, une permanence téléphonique est assurée au numéro habituel (04.68.26.80.55) et la consultation du répondeur est faite régulièrement ; laisser votre message sur le répondeur avec vos coordonnées téléphoniques, Madame le Maire vous rappellera.
- Les utilisations et locations des bâtiments communaux sont suspendues jusqu'à nouvel ordre ;
- Les équipements sportifs (stade et mini-stade, terrains de tennis, de pétanque et de basket) ainsi que l'aire de jeux pour enfants sont fermés jusqu'à nouvel ordre ;
- La bibliothèque communale est fermée jusqu'à nouvel ordre ;
- L'Agence Postale Communale (APC) est fermée jusqu'à nouvel ordre ;
- L'école est fermée jusqu'à nouvel ordre.

### **LA POSTE : mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité**

- Ouverture des bureaux suivants de 9h à 13h : Carcassonne Recette principale, rue Jean Bringer - Limoux, place du Général Leclerc - Trèbes.  
À noter : Les opérations réalisées dans ces bureaux de poste ouverts sont limitées aux retraits d'argent, au paiement des prestations sociales et factures Eficash, aux dépôts de chèques ainsi qu'aux paiements des mandats Western Union.
- Concernant l'activité courrier, changement important à compter du lundi 30 mars 2020. La distribution et le relevage du courrier s'effectuera sur 3 jours : le mercredi, le jeudi et le vendredi. Les procédures de "remise d'objet contre signature sans contact" sont maintenues avec pour objectif de limiter le plus possible la mise en instance des objets. Rappel : les instances "bloquées" (RAR...) en bureau de poste fermé ne sont pas récupérables à cette heure.

La plupart des opérations sont possibles via le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

Trouver les réponses à vos questions à l'adresse suivante : <https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/>

### **LIENS AVEC LES PERSONNES ISOLÉES ET/OU VULNÉRABLES FACE AU COVID-19**

Les élus.es gardent le lien avec les seniors et/ou les personnes vulnérables face au Covid-19 par contact téléphonique. La permanence téléphonique au numéro du secrétariat de mairie (04.68.26.80.55) permet également d'enregistrer toute demande de retrait de médicament à la pharmacie ; laisser votre message sur le répondeur avec vos coordonnées téléphoniques, Madame le Maire vous rappellera.

## L'ÉPICERIE : réorganisation de ses services

Sarah, responsable de l'épicerie, va instaurer une livraison à domicile dans l'après-midi pour toute commande passée dans la matinée (04.68.25.11.38).

En conséquence, les horaires d'ouverture de l'épicerie seront modifiés à compter du mardi 31 mars. Ouverture uniquement le matin de 8h30 à 12h30. Livraison l'après-midi.

Respect des consignes : autorisation de deux clients maximum dans le magasin.

## COVALDEM11 : services limités

En réponse à l'arrêté du 15 mars 2020 concernant les établissements recevant du public, sont fermés :

- les déchèteries du territoire de Carcassonne Agglomération,
- le Recydrive,
- la boutique Le Grenier,
- et l'accueil du Covaldem11.

Les collectes des déchets ménagers sont assurées aux jours habituels, mais des retards de collecte peuvent survenir.

Pour se protéger et protéger les autres : les bons gestes à adopter !

## LES BONS GESTES À ADOPTER



## RÉGLEMENTATION DES DÉPLACEMENTS : nouveau formulaire

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits, sauf dans certains cas et uniquement à condition d'être muni d'une attestation de déplacement dérogatoire, mise à jour en application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 et d'une pièce d'identité. Toute infraction à ces règles sera sanctionnée.

Attestation téléchargeable sur : <http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/attestation-deplacement-fr.pdf>

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité d'imprimer ce formulaire, il sera, sur demande téléphonique, via la permanence téléphonique, à votre disposition auprès du secrétariat de mairie.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DU 24.03.20

Ouverture de 2 sites de consultation dédiés au Covid-19 dans l'Aude, depuis le 23 mars :

- Maison Médicale de Garde de Carcassonne ouverte de 16h à 19h du lundi au vendredi ;
- Maison des Associations et de la Famille de Trèbes ouverte de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Accueil de patients présentant des symptômes, afin de limiter le recours aux urgences.

Consultations des patients sur rendez-vous à partir des demandes transmises par les médecins traitants et/ou par le centre 15.

## RESTEZ MOBILISÉS et VIGILANTS

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage

SAUVEZ DES VIES  
**RESTEZ  
CHEZ VOUS**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Porter un masque quand  
on est malade

## MOBILISATION POUR SOUTENIR LES PERSONNES MOBILISÉES DURANT LA CRISE SANITAIRE se faire entendre à 20 heures tous les soirs !

Face à la propagation du COVID-19, au confinement qui en découle, en soutien et pour encourager, remercier tous les personnels de santé et les différents acteurs qui œuvrent quotidiennement, soignants, pompiers, forces de l'ordre, commerçants indispensables, ambulanciers, pompes funèbres, ... Faites 3 mn de bruit tous les soirs à 20 heures (applaudissements, klaxon de véhicule, chant ou musique).

## Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

Point de situation en Occitanie :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>

**Communiqué du COMITÉ DES FÊTES : annulation de la soirée karaoké du 25 avril 2020.**